

Date Convocation 09/04/2024	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 21 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 2 : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 4 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 09/04/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 21 - procurations 02 - absents 04	

105-RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 2024-2027

Rapporteur : Brigitte GIGOU

Par délibération en date du 15/07/2015, le conseil municipal a approuvé la création d'un Relais Assistante Maternelle sur la commune.

Ce service appelé aujourd'hui Relais Petite Enfance est suivi techniquement et financièrement par la Caisse d'Allocations Familiale de Vendée.

La contractualisation entre la commune et la CAF est établie par une convention d'objectifs et de financements signée entre la Mairie et la CAF.

La nouvelle convention porte sur différents volets, dont :

- Les prestations de services « Relais petite enfance » (RPE) qui se traduit en subventions pour soutenir l'équipement et les services du Relais
- Un financement « renforcé » pour les RPE qui s'engagent au moins sur une des trois missions renforcées suivantes :
 - o Le guichet unique et le traitement des demandes formulées sur le site monenfant.fr
 - o L'analyse de la pratique
 - o La promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en place d'une stratégie de communication
- Un bonus territoire Ctg (Contrat territorial global) versé aux structures signataires d'un Ctg.

Attendu que le soutien de la CAF est indispensable à ce service,

Attendu que la dernière convention arrive à terme,

Considérant que ce service est indispensable pour la collectivité,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financements proposée par la CAF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU